



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 04 DÉCEMBRE 2025**

N°DEL2025_185

**Objet :
Autorisation
d'ouverture
dominicale pour
le supermarché
LIDL (avenue des
vergers, Plan
d'Orgon)**

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Centre Socio-Culturel Paul Faraud - place Lucien Martin - 13750 Plan d'Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28/11/2025

PRÉSENTS :

Mme Corinne CHABAUD, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Michel GAVANON, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET, M. Yves PICARDA, M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. Daniel ROBERT, M. Eric LECOFFRE, M. Serge PORTAL, Mme Edith BIANCONE, M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, Mme Solange PONCHON, M. Eric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Eric DELABRE, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE, Mme Frédérique MARES, M. Patrick MARCON, Mme Mireille MEYNAUD, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD, Mme Sylvie CHABAS

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Michel PÉCOUT donne pouvoir à Mme Annie CORNILLE, M. Georges JULLIEN donne pouvoir à Mme Mireille MEYNAUD, M. Michel BLANC donne pouvoir à Mme Corinne CHABAUD, M. Marcel MARTEL donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Cyril AMIEL donne pouvoir à Mme Solange PONCHON, Mme Annie SALZE donne pouvoir à M. Eric CHAUVET, Mme Angélique YTIER-CLARETON donne pouvoir à M. Serge PORTAL, M. Jean-Louis LEPIAN donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET

ABSENTS :

M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT, Mme Yvette POURTIER

Secrétaire de séance : non désigné



M. le vice-président délégué au développement économique expose qu'en application des dispositions de l'article L3132-26 du code du travail, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé pour les dimanches désignés, par décision du maire prise après avis du conseil municipal, dans la limite de douze dimanches par année civile.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Le supermarché LIDL (société LIDL FRANCE) situé avenue des vergers (zone d'activité de Plan d'Orgon) a adressé une demande le 3 septembre 2025 au maire afin pouvoir ouvrir les dimanches suivants en 2026 :

5 avril, 3 mai, 10 mai, 24 mai, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre.

En l'espèce, le maire sera donc tenu, par arrêté, de suivre cet avis avant le 31 décembre.

Le Bureau Communautaire du 27 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire est donc invité à donner son avis sur la demande, étant entendu que cet avis vaut pour l'ensemble des établissements relatif au même commerce de détail que celui concerné par la demande (c'est-à-dire, la même branche d'activité commerciale).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU l'article L3132-26 du code du travail,

VU la saisine du maire de plan d'Orgon relative à la demande de la société LIDL FRANCE pour l'ouverture dominicale du supermarché LIDL situé avenue des vergers, à Plan d'Orgon,

VU l'avis favorable du conseil municipal de la commune de Plan d'Orgon,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 novembre 2025,

CONSIDÉRANT qu'aucun motif de fait ou de droit ne fait obstacle à ces ouvertures dominicales,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE

Il est donné un avis favorable à l'ouverture dominicale du supermarché LIDL situé avenue des vergers, à Plan d'Orgon pour les dates suivantes :

5 avril, 3 mai, 10 mai, 24 mai, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29



novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres en exercice : 42

Votants : 38

Votes pour : 38

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au
registre des délibérations

Fait à Eyragues,

